

27 juin 2023

Communiqué de presse

Université de Strasbourg

# Collections de restes humains africains : l'Université de Strasbourg lance un conseil scientifique



© Alexandre Tatay / Unistra

**À la suite de demandes officielles d'un inventaire précis des restes humains et de leur restitution émanant du district de Moshi (Tanzanie) et de la fondation namibienne « Ovambanderu and Ovaherero Genocide Foundation », l'Université de Strasbourg a souhaité mettre en place un conseil scientifique. Celui-ci aura pour charge de notamment fournir des éléments de réponse tangibles et scientifiquement informés sur leur provenance.**

L'Université de Strasbourg a reçu à ce jour deux demandes. La première émane du district de Moshi (Tanzanie) qui réclame un inventaire précis des restes humains issus des tribus Wachagga de la région du Kilimandjaro et leur restitution. La seconde émane de la fondation namibienne « Ovambanderu and Ovaherero Genocide Foundation » et concerne une demande d'information et de restitution au sujet de possibles restes humains du génocide contre les Ovaherero et les Ovambanderu, en 1904.

149 de ces pièces sont entrées dans les collections lors de la première période d'annexion allemande (1871-1918) lorsque l'université était la *Kaiser-Wilhelms-Universität*. 110 de ces pièces se trouvent à ce jour à l'Institut d'anatomie de l'Université de Strasbourg. La première tâche du conseil sera de procéder à un récolement précis et rigoureux du précédent inventaire des 110 pièces des collections, réalisé en 1997 par Benoît Ochs dans sa thèse sous la direction de Jean-Marie Le Minor et complété par les récents travaux de la sociologue Elise Pape. Cette étape est nécessaire afin de s'assurer que les pièces qui pourront être rendues proviennent bien des régions identifiées.

Le conseil scientifique est chargé de :

- Fournir des éléments de réponse tangibles et scientifiquement informés aux autorités tanzaniennes et namibiennes ;
- Proposer un cadre méthodologique et un suivi du dialogue entre les autorités tanzaniennes et namibiennes et l'Université de Strasbourg ;
- Déterminer les conditions matérielles, réglementaires et diplomatiques dans lesquelles la restitution pourrait se faire ;
- Nourrir, sur un plan scientifique et réglementaire, le contenu d'un document de cadrage politique de l'Université de Strasbourg sur ses collections de restes humains issues de la période coloniale.

Ce conseil scientifique est installé en mai 2023 par Michel Deneken, président de l'Université de Strasbourg pour une durée de deux ans, prorogeable au besoin. Il est placé sous l'autorité de Mathieu Schneider, vice-président Culture, science-société et actions solidaires de l'Université de Strasbourg.

*« La mise en place de ce conseil scientifique constitue une étape importante dans la prise de conscience des enjeux éthiques des collections universitaires. L'Université de Strasbourg assume de prendre les devants sur un dossier complexe qu'aucune autre université en France n'a traité avant elle. Elle s'engage aujourd'hui dans un processus de restitution pour lequel ce conseil scientifique doit préciser la faisabilité, les conditions et les modalités. Nous traiterons avec le plus grand sérieux les demandes qui nous ont été adressées. La restitution, si elle aboutit, ne doit pas gommer l'histoire mais permettre de continuer à l'écrire. Elle contribuera à renforcer le dialogue Afrique-France et pour l'Université de Strasbourg de regarder son histoire en face. »*

**Mathieu Schneider**, vice-président Culture, science-société et actions solidaires de l'Université de Strasbourg

L'Université de Strasbourg souhaite que ce conseil soit particulièrement attaché à la rigueur scientifique des informations sur la provenance des restes humains et les conditions de leur acquisition, au dialogue nécessaire entre les demandeurs et l'université et à l'évolution en cours du contexte réglementaire avec les travaux du Sénat sur un projet de loi qui pourrait donner une base légale à ces restitutions. Car à ce jour, les collections patrimoniales publiques sont inaliénables et ne peuvent être cédées à moins d'une loi ad hoc.

## Composition du conseil scientifique

### Présidence :

- **Mathieu Schneider**, vice-président Culture, science-société et actions solidaires de l'Université de Strasbourg

### Membres extérieurs :

- **Odile Goerg**, professeure émérite d'histoire de l'Afrique, Université de Paris-Cité ;
- **Elise Pape**, chercheuse en sociologie ;
- **Michel Van Praët**, conservateur du patrimoine, ancien inspecteur général des musées de France.

### Membres internes :

- **Florence Benoît-Rohmer**, professeure émérite de droit ;
- **Christian Bonah**, professeur d'histoire de la médecine, Université de Strasbourg ;
- **Philippe Clavert**, directeur de l'Institut d'anatomie, Université de Strasbourg ;
- **Aggée Célestin Lomo Myazhiom**, maître de conférences HDR en sociologie, Université de Strasbourg ;
- **Roger Somé**, professeur d'ethnologie et africaniste, Université de Strasbourg ;

- **Sébastien Soubiran**, directeur du Jardin des sciences.

Contact presse |

**Université de Strasbourg**

Alexandre Tatay - Attaché de presse

+33.6 80 52 01 82 / [tatay@unistra.fr](mailto:tatay@unistra.fr)